

COMITÉ DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Rapport des activités 2013



Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	3
ADMINISTRATION	5
ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION	9
SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME	14
PLACEMENT	18
PERSPECTIVE 2014	28
MEMBRES DU COMITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013	29
ÉTATS FINANCIERS	31

Mot du président

Intégrité — Respect — Sens des responsabilités — Prudence — Collaboration

(Les valeurs auxquelles doivent souscrire tous les membres du Comité de retraite.)

Bonjour à tous,

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ ou ci-après le Régime) a enregistré de solides résultats pendant l'année 2013. Les placements du fonds régulier du Régime ont réalisé un rendement brut de 21,7 % tandis que ceux du fonds conservateur ont eu un rendement brut de 9,5 %. Des valeurs ajoutées de 8,3 % et de 5,5 % respectivement ont été générées par rapport à leur marché. Ces excellents rendements résultent d'une anticipation juste de la part de nos gestionnaires, et ce, par une surpondération des marchés en croissance telles que les actions canadiennes et les actions mondiales.

Depuis le début de l'année 2013, les services de la firme de gestion Fiera Capital ont été retenus comme second gestionnaire afin de réduire la variabilité des rendements. Cet objectif a été atteint pour l'année 2013, tant au niveau de la gestion des titres à revenus fixes que des titres à revenus variables.

De façon plus précise, le rendement du fonds régulier du Régime géré par la firme Letko Brosseau & Associés (ci-après Letko Brosseau) a été de 23,3 % et de 19,1 % pour la firme Fiera Capital. La répartition du fonds régulier au 31 décembre 2013 est de 34,2 % en obligations et en titres à court terme, et de 65,8 % en titres de participation.

Le Comité de retraite, que l'on peut appeler le Comité des fiduciaires du RRCCUQ, a aussi réussi en 2013 à maintenir les frais administratifs à moins de 1 % (et plus précisément à 0,59 %; comparativement à 0,57 % pour l'année 2012).

Le Comité applique un cadre de saine gouvernance, qui est régulièrement revu pour refléter les normes les plus élevées du secteur. Devant la complexité croissante de l'univers des placements et de l'administration des régimes de retraite, et des marchés qui sont de plus en plus interdépendants et risqués, il est essentiel que la direction et les fiduciaires du RRCCUQ soient toujours au fait des activités du secteur et des pratiques du marché, ce qui est accompli grâce à la tenue régulière d'activités de formation. Pendant l'année 2013, le Régime a offert aux fiduciaires un atelier de sensibilisation à l'éthique et à la déontologie, une démonstration du synchronisme des flux monétaires ainsi qu'une activité sur la gouvernance des régimes de retraite et une présentation des recommandations du rapport D'Amours sur l'avenir des régimes de retraite. La formation des membres est considérée comme un investissement par les fiduciaires et a comme objectif principal d'augmenter la qualité de la prise de décision dans l'intérêt des participants, tel que prescrit par la loi.

Beaucoup de travail fut fait en 2013, tel que la mise en place d'un Comité exécutif, la réalisation du rapport du troisième exercice d'autoévaluation des comités et de la direction, les modifications du règlement intérieur, le renouvellement du mandat des auditeurs externes et la nomination d'un membre expert externe, M. Marc-André Lapointe, professeur de finance à l'Université de Sherbrooke et spécialiste de la gestion des risques. De plus, le sous-comité ayant comme mandat d'identifier un nouveau fournisseur de service pour le système informatique du Régime a fait ses devoirs et l'implantation du nouveau système est prévue pour janvier 2015.

Deux consultations ont été acheminées à la répondante à l'éthique, Mme Magalie Jutras. De plus, son rapport a été déposé au Comité.

Au plan administratif, plusieurs suivis ont été faits sur différents dossiers dont vous pourrez prendre connaissance dans ce rapport des activités. Je vous mentionne aussi l'importance de vous assurer de l'exactitude des informations relatives à votre Régime, particulièrement en ce qui a trait à vos relevés annuels, votre taux de cotisation, vos relevés de paie et vos relevés fiscaux.

Le Comité de retraite, le Comité exécutif et le Comité de placement

Je vous rappelle que le Comité de retraite est un comité paritaire composé de huit (8) représentants des participants actifs, d'un (1) représentant des participants non-actifs, de huit (8) représentants des constituantes, d'un (1) membre indépendant et d'un (1) secrétaire. Ce Comité a tenu quatre rencontres en 2013 et le taux de présence a atteint **87 %**.

Le Comité exécutif est, quant à lui, composé de cinq (5) membres : d'un (1) président, d'un (1) vice-président, d'un (1) représentant des participants, d'un représentant des constituantes et d'un (1) secrétaire. En 2013, le Comité exécutif s'est réuni à une reprise et le taux de présence a été de 100 %.

Le Comité de placement est, quant à lui, composé de six (6) membres : deux (2) représentants des participants, deux (2) représentants des constituantes, d'un (1) membre externe et d'un (1) secrétaire. En 2013, le Comité de placement s'est réuni à sept reprises et le taux de présence a été de 100 %.

Mme Lina Dallaire de l'UQAT, représentante institutionnelle, a été requise par d'autres fonctions. Je tiens en votre nom et au mien, à la remercier pour son implication au Régime. Mme Dallaire a été remplacée par M. Ghislain Girard; M. Yvan Dussault, représentant des chargés de cours de l'ÉNAP a été remplacé par M. Claude Paul-Hus. Je leur souhaite la bienvenue au Régime.

La Direction

À l'automne 2013, M. Stéphane Gamache, directeur du Régime, a quitté la Direction du Régime pour relever d'autres défis. En votre nom et au mien, je tiens à remercier Stéphane pour sa contribution **significative** au Régime. Malgré la période assez courte que Stéphane a passée au Régime, celui-ci a, entre autres, initié l'engagement d'un nouveau gestionnaire et la mise en place d'un sous-comité pour le choix d'un nouveau fournisseur d'un système informatique. Stéphane compte beaucoup d'autres réalisations. Nous lui souhaitons bon succès dans ses nouvelles fonctions. M. Jean-Philippe Tremblay, actuaire de formation, remplaçait au début de l'année 2014 M. Gamache à titre de Directeur du Régime. Merci encore, Stéphane, et bienvenue, Jean-Philippe.

L'année 2014 sera encore très occupée pour les comités et la direction. Voici quelques dossiers sur lesquels, nous aurons à nous pencher :

- l'implantation d'un nouveau système informatique;
- la gestion des risques;
- les fonds de revenu viager (FRV).

Toutes ces tâches, ainsi que le service remarquable aux participants, n'auraient pu se réaliser sans le travail effectué par les trois membres de la Direction, Mme Josée Boutet, agente d'administration, M. Zaki Taboubi, conseiller, et M. Stéphane Gamache, ancien directeur du Régime. Je les en remercie grandement et chaleureusement en votre nom et au mien.

Vous trouverez dans ce rapport d'activités les sujets traitant de l'administration, de l'évolution de la participation, de la situation financière du Régime, des placements, des perspectives de 2014, ainsi que les états financiers audités du Régime de retraite par la firme comptable Mallette, S.E.N.C.R.L.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous invite à visiter le site Web du Régime à l'adresse www.uquebec.ca/rrcc où vous trouverez plus d'information.

J'aurai grand plaisir à vous rencontrer encore en 2014 lors de la tenue des différentes assemblées.

Pour les membres du Comité de retraite,



Léo Marcotte
Président du RRCCUQ

Au cours de l'année 2013, le Comité de retraite du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec a travaillé sur plusieurs dossiers, dont vous découvrirez la teneur dans ces quelques pages dédiées à l'administration du Régime.

Nomination du Directeur du Régime

Suite au départ de M. Stéphane Gamache, un comité de sélection a été formé sous la direction du secrétaire général de l'Université du Québec pour combler le poste de directeur du Régime. M. Jean-Philippe Tremblay occupera cette fonction à compter du 13 janvier 2014.

Mise en place d'un Comité exécutif

À la réunion du Comité de retraite du 26 septembre 2013, les membres du Comité de retraite ont approuvé la mise en place d'un Comité exécutif qui a pour rôle de gérer les dossiers autres que ceux concernant les placements de la caisse de retraite. Le Comité de placement pourra ainsi se consacrer exclusivement à son mandat.

Le Comité exécutif est composé de quatre personnes choisies parmi les membres votants du Comité de retraite et nommées par ces derniers. Le président et le vice-président du Comité de retraite sont membres d'office du Comité exécutif et conservent les mêmes fonctions. La Direction du Régime agit d'office comme secrétaire du Comité exécutif.

La composition détaillée, le mandat, le rôle et le fonctionnement de ce Comité sont définis au Règlement intérieur du Régime.

Nomination d'un membre externe sur le Comité de placement

Sous la recommandation du Comité de placement, le Comité de retraite a nommé M. Marc-André Lapointe, professeur de finance à l'Université de Sherbrooke, à titre de membre externe au Comité de placement. Le rôle de ce dernier est d'accompagner les membres du Comité de placement dans leurs réflexions, discussions et analyses.

Le membre externe est un membre à part entière du Comité de placement, mais il ne bénéficie pas du droit de vote. Les coûts associés à ce poste sont payés par le Régime.

À noter que cette désignation a été effectuée en conformité avec la politique intitulée « Processus de sélection du membre externe » qui a été adoptée par le Comité de retraite. Rappelons que l'objectif de cette politique est de définir le processus de sélection du membre externe au Comité de placement et d'assurer un processus transparent afin de choisir une personne dont les compétences répondent le mieux possible aux besoins du Régime.

Modification du Règlement intérieur

La mise en place d'un Comité exécutif et la nomination du membre externe au Comité de placement ont impliqué la modification des articles :

- 1.3.5 « Droit d'être couvert par une assurance responsabilité »;
- 1.4 « Responsabilités du Comité de placement »;
- 4 « La procédure applicable aux réunions et à la fréquence de ces réunions »;

- 5 « La formation des membres »;
- 5.2 « Principe d'application »;
- 1.5 « Responsabilités du Comité exécutif », qui est un ajout au Règlement.

Modification de la politique de placement

La politique de placement a été modifiée afin de permettre la désignation d'un membre externe sur le Comité de placement.

Rapport du sous-comité sur la base de données

Comme indiqué au Rapport des activités 2012, le Comité de retraite a mis en place un sous-comité qui a pour mandat de mener à terme un appel d'offres sur invitation pour la location d'un système informatique permettant la gestion complète des données de ses participants et de leurs actifs accumulés dans la caisse du Régime. Le sous-comité a entamé ses travaux et a rencontré des fournisseurs au préalable.

Par la suite, une liste restreinte de fournisseurs a été retenue par le sous-comité. Cette liste comprend les fournisseurs qui répondent aux critères établis. Le système informatique loué doit être un système intégré qui permet, entre autres, la saisie des cotisations, la gestion des comptes participants, le calcul des valeurs unitaires, la gestion des données personnelles, démographiques et financières, le portail Web et la production de rapports. L'objectif étant d'éviter tout développement informatique pour une meilleure gestion des risques et de faire la location d'un logiciel éprouvé qui est déjà en utilisation dans des organisations semblables.

Les fournisseurs retenus ont été invités à compléter un appel de proposition de prix. Les soumissions reçues ont été évaluées sur la base des critères établis à cet égard, soit essentiellement des critères quantitatifs, qualitatifs, sécurité et gestion des risques. Le sous-comité a terminé ses travaux en déposant un rapport avec ses recommandations au Comité exécutif.

En ce qui concerne les prochaines étapes, le Comité exécutif poursuivra l'analyse des recommandations du sous-comité et reviendra au Comité de retraite avec une recommandation finale sur le choix du fournisseur.

Il importe de rappeler que l'implantation de ce système se fera en 2014, afin que celui-ci puisse être utilisé à compter du 1^{er} janvier 2015.

Formation des membres du Comité de retraite

La Direction du Régime a organisé, le 6 juin 2013 à Québec et le 27 septembre 2013 à Trois-Rivières, des sessions de formation à l'intention des membres du Comité de retraite. Ces sessions de formation ont porté essentiellement sur les thèmes suivants :

- la sensibilisation à l'éthique et à la déontologie;
- le cheminement des flux financiers;
- la gouvernance des régimes de retraite.

Le bilan de ces formations a permis de constater encore une fois la satisfaction des membres du Comité de retraite quant à la pertinence des sujets abordés et à la qualité des présentations.

Comme à chaque année, les membres du Comité de retraite ont été invités à prendre part à certains colloques et formations portant sur la retraite ou sur des sujets connexes. À cet égard, mentionnons les formations offertes par la RRQ, l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux (ICRA) et le magazine *Avantages*.

Rappelons que l'organisation de ces sessions de formation fait partie des suivis du Règlement intérieur qui obligent le Comité de retraite à prendre les mesures requises pour la formation de ses membres. L'objectif est de

permettre aux membres de parfaire leurs connaissances et de bien comprendre leur rôle et leurs responsabilités, et ce, afin de mieux s'acquitter de leur fonction de fiduciaire.

Rapport sur le troisième exercice d'autoévaluation

Pour la troisième fois, le Comité de retraite, le Comité de placement et la Direction du Régime se sont prononcés sur le respect de leurs responsabilités à l'égard de leur mandat. Ils ont été invités à faire une autoévaluation afin de déterminer leur degré de satisfaction quant à l'acquittement de leurs devoirs. Mentionnons que l'objectif de cet exercice est de doter le Régime des procédures et des structures nécessaires pour optimiser la qualité de son administration.

Un rapport a été déposé au Comité de retraite. Celui-ci souligne, d'une part, la satisfaction exprimée à l'égard des divers comités et de la Direction, quant à l'acquittement de leurs devoirs, et contient, d'autre part, des mesures visant à l'amélioration de certains aspects du fonctionnement du Régime.

Information aux participants

La Direction du Régime a procédé à la mise à jour du communiqué intitulé « RRCCUQ – Comment et pourquoi y contribuer? ». Ce communiqué a pour but de faire connaître le Régime et d'apporter des réponses à certaines questions fréquemment posées sur ses avantages et son fonctionnement.

La préparation et la diffusion de communiqués qui portent sur diverses dispositions du Régime découlent de la volonté des membres du Comité de retraite d'offrir la meilleure information possible aux chargés de cours. Les membres sont d'ailleurs invités à transmettre au Comité de retraite les sujets qu'ils souhaitent voir aborder dans les prochains communiqués.

Vous trouverez tous les communiqués sur le site Web du Régime, à l'adresse suivante : http://www.quebec.ca/rcc/documents_information.php.

Assemblée annuelle

Encore cette année, le choix d'organiser des rencontres avec les participants du Régime s'est avéré un choix judicieux. Les rencontres, qui se sont déroulées à Montréal, à Trois-Rivières et à Chicoutimi, ont attiré de nombreux chargés de cours et les membres du Comité de retraite ont exprimé leur intérêt à réitérer cette expérience, dans la mesure du possible. L'assemblée annuelle réalisée par vidéoconférence a également été maintenue pour les participants des autres établissements. Les chargés de cours qui ont participé aux rencontres ont été satisfaits du déroulement de ses assemblées.

Assurance responsabilité des fiduciaires

Le contrat d'assurance responsabilité des fiduciaires du Régime a été renouvelé avec la firme Chubb du Canada selon les mêmes conditions, garanties, limites et franchises que celles de l'année précédente. Le Régime bénéficie ainsi de la même couverture à l'égard des risques auxquels s'exposent les membres du Comité de retraite dans l'accomplissement de leur tâche, avec des coûts similaires à ceux de l'exercice précédent.

Renouvellement du mandat des auditeurs externes

Le mandat avec Mallette, l'auditeur externe actuel du Régime, est arrivé à échéance en 2013 et il a été renouvelé pour une période de trois ans.

L'offre de prolongation de services de Mallette pour l'audit des états financiers du Régime a été analysée par le Comité de retraite, qui a pris en considération les éléments suivants :

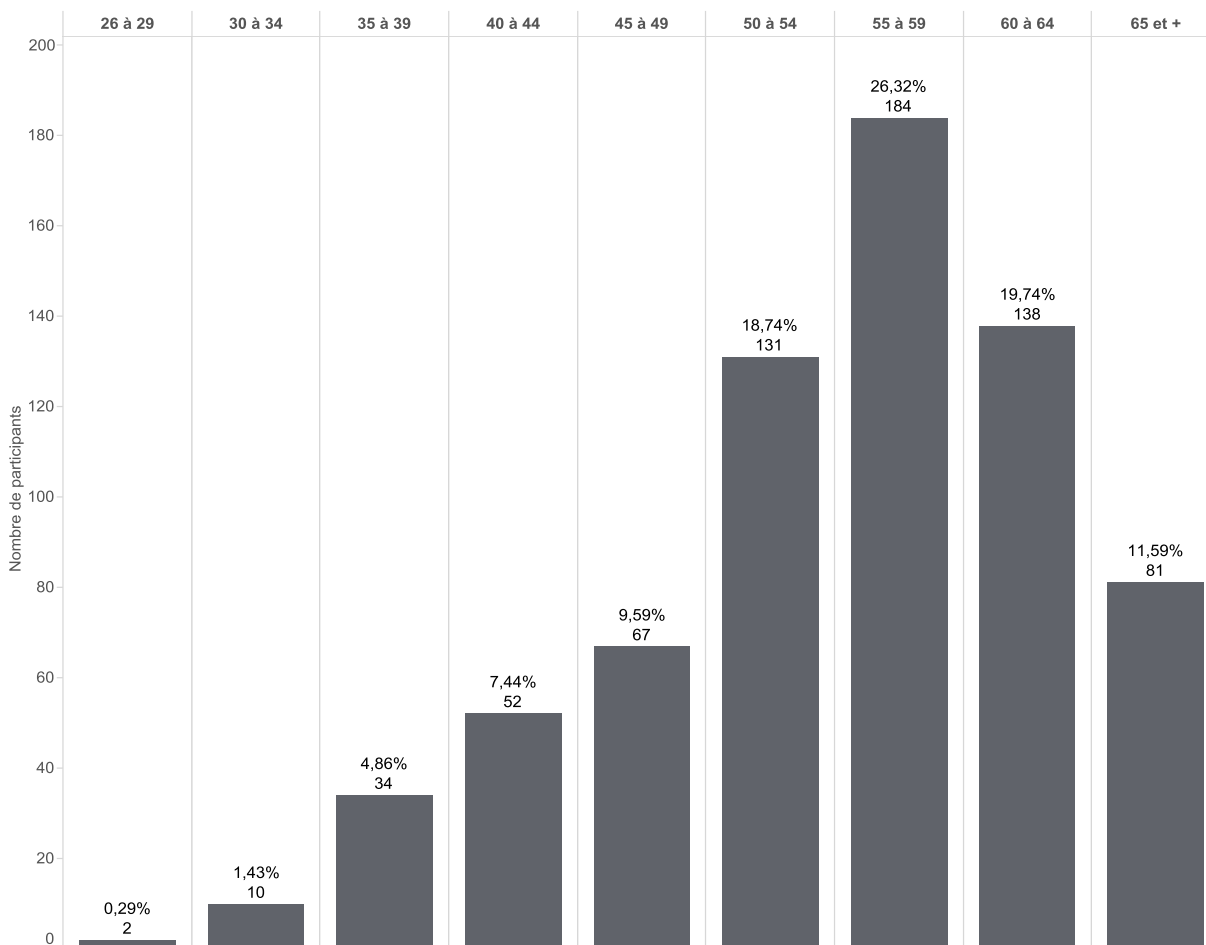
- la satisfaction de la Direction du Régime et du Comité de retraite à l'égard des services fournis par Mallette;
- la nouvelle grille de tarification proposée qui représente une augmentation annuelle raisonnable de l'ordre de 5 %;
- la difficulté, en termes de ressources et de matérialité, de lancer un nouvel appel d'offres en 2013, compte tenu des priorités : l'intégration d'un second gestionnaire de placements et les travaux concernant la base de données interne.

Données sur les participants non-actifs

Un rapport sur le profil des participants non-actifs du Régime, en date du 31 décembre 2013, a été réalisé afin d'analyser la situation de ces participants. Ce rapport a permis d'établir que le capital moyen accumulé par les participants non-actifs était de 23 982 \$. Les éléments importants à retenir sont les suivants :

- Le nombre de ces participants est de 699, soit 27,9 % du nombre total des participants au Régime, qui est de 2 509 au 31 décembre 2013;
- 26,3 % de ces participants sont âgés entre 55 et 59 ans;
- l'âge moyen des participantes non-actives est de 55,3 ans ce qui est nettement supérieur à celui des participants non-actifs qui est de 51,2 ans.

GRAPHIQUE 1
RÉPARTITION DES PARTICIPANTS NON-ACTIFS PAR GROUPE D'ÂGE

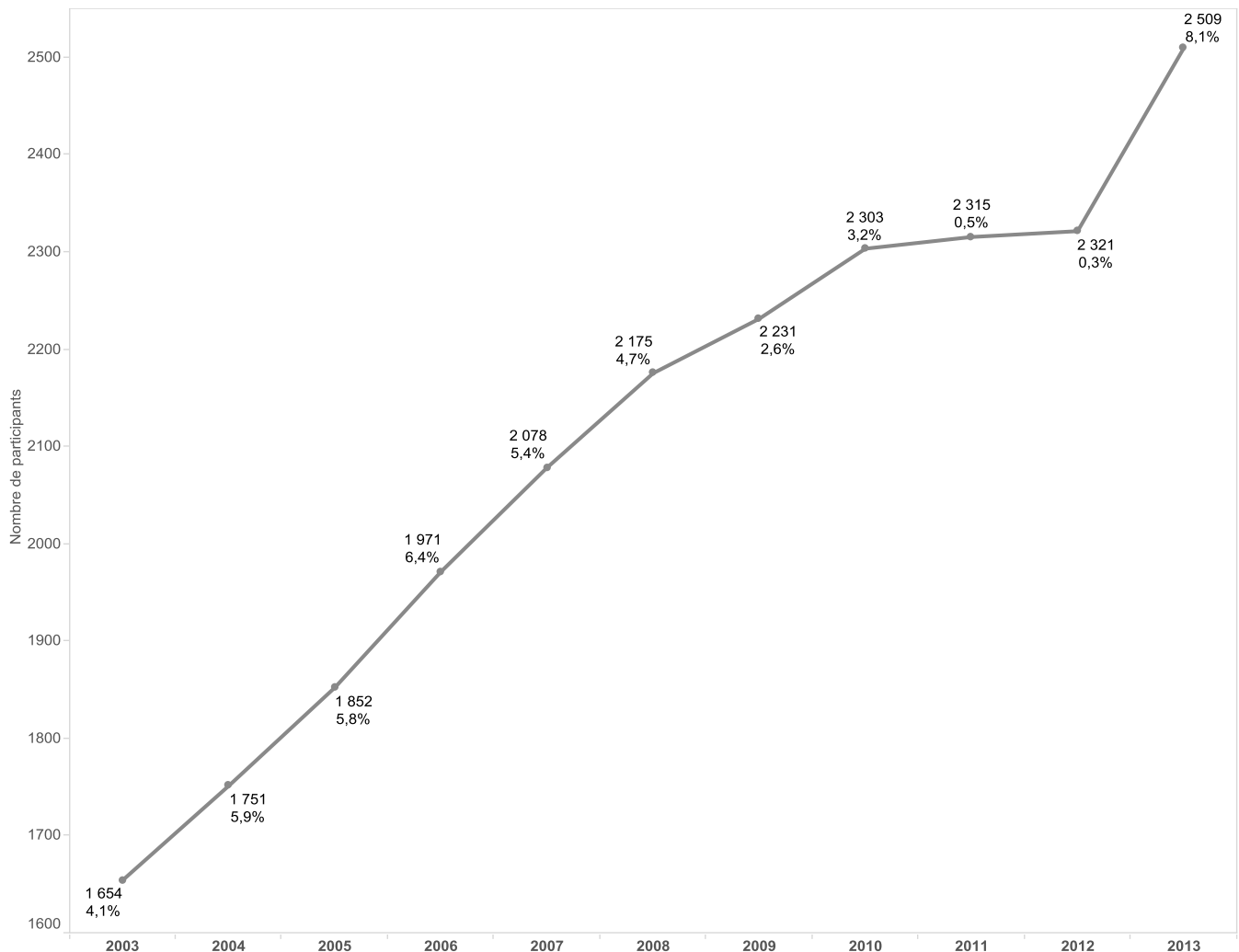


Évolution de la participation

Au cours de l'année 2013, 305 nouveaux participants ont commencé à cotiser au Régime. Ce nombre est significativement supérieur à celui de l'année 2012, qui était de 123 nouveaux participants. Cette forte augmentation est expliquée par la mise en application des nouveaux critères d'admissibilité au Régime.

L'augmentation nette du nombre de participants est toutefois de 188, en raison des 117 départs au cours de l'année 2013. Le nombre total de participants est donc passé à 2 509 en 2013, comparativement à 2 321 en 2012, ce qui représente une importante augmentation de 8,1 %. Le graphique 2 permet d'observer une croissance de 51,7 % du nombre de participants de 2003 à 2013.

GRAPHIQUE 2
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS



Le tableau 1, présente la répartition des adhésions selon les établissements et le sexe. Encore cette année, un plus grand nombre d'hommes (154) que de femmes (151) ont adhéré au Régime. De plus, c'est à l'UQAM (125), comme les années précédentes, où l'augmentation est la plus importante.

TABLEAU 1
RÉPARTITION DES NOUVELLES ADHÉSIONS
PAR SEXE ET PAR ÉTABLISSEMENT

	Femme	Homme
UQAM	63	62
UQTR	24	29
UQAC	8	12
UQAR	18	5
UQO	27	18
UQAT	5	3
ENAP	0	4
ETS	6	21
Total	151	154

Cent dix-sept (117) participants ont quitté le Régime au cours de l'année 2013, pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- la retraite;
- le transfert à un autre régime de retraite;
- le transfert dans un CRI;
- le transfert dans un REER;
- le décès du participant.

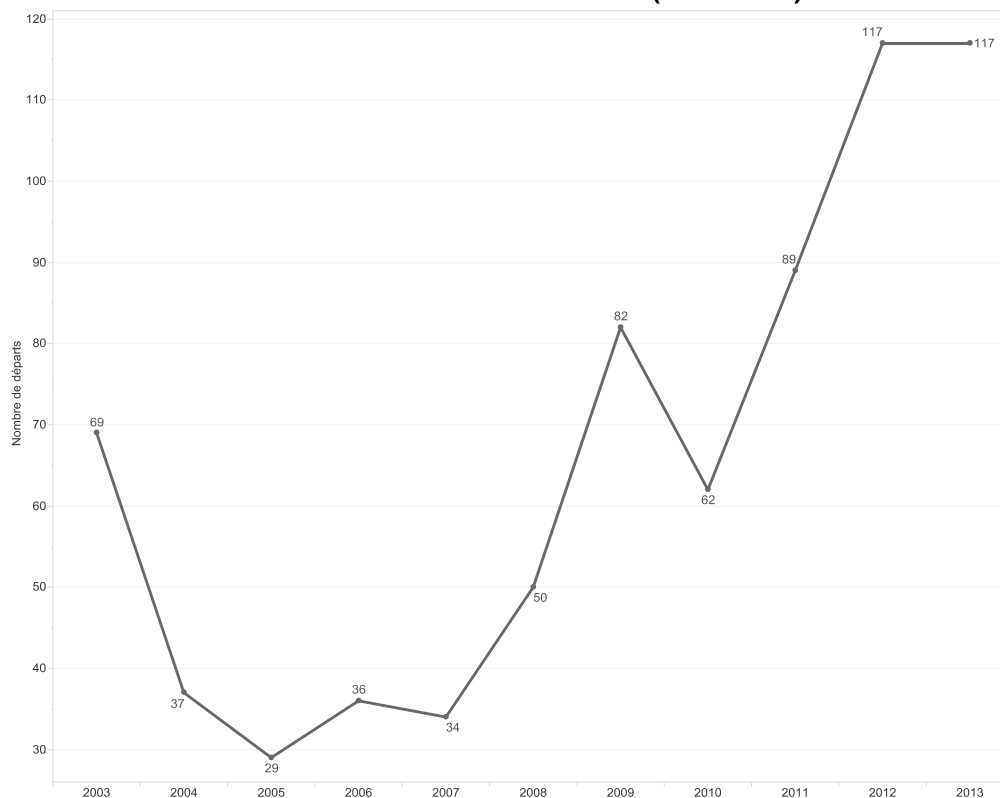
Le tableau 2 présente la répartition des départs en 2013, selon l'établissement et le sexe.

TABLEAU 2
RÉPARTITION DES DÉPARTS PAR SEXE

	Femme	Homme
UQAM	14	35
UQTR	6	15
UQAC	4	6
UQAR	5	4
UQO	10	5
UQAT	2	1
ENAP	1	5
ETS	0	4
Total	42	75

Le graphique 3 illustre l'évolution des départs de 2003 à 2013. On peut constater que le nombre de départs en 2013 est le même que celui enregistré en 2012.

GRAPHIQUE 3
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉPARTS (2003-2013)



Le tableau 3 illustre bien le phénomène de vieillissement auquel est confronté le Régime depuis les dernières années. Une tendance qui s'est toutefois inversée en 2013, puisque l'âge moyen est passé de 52,5 ans (2012) à 51,8 ans (2013). L'importante augmentation du nombre de nouveaux participants a ainsi apporté un vent de rajeunissement, ce qui a permis de réduire l'âge moyen de 0,7 année.

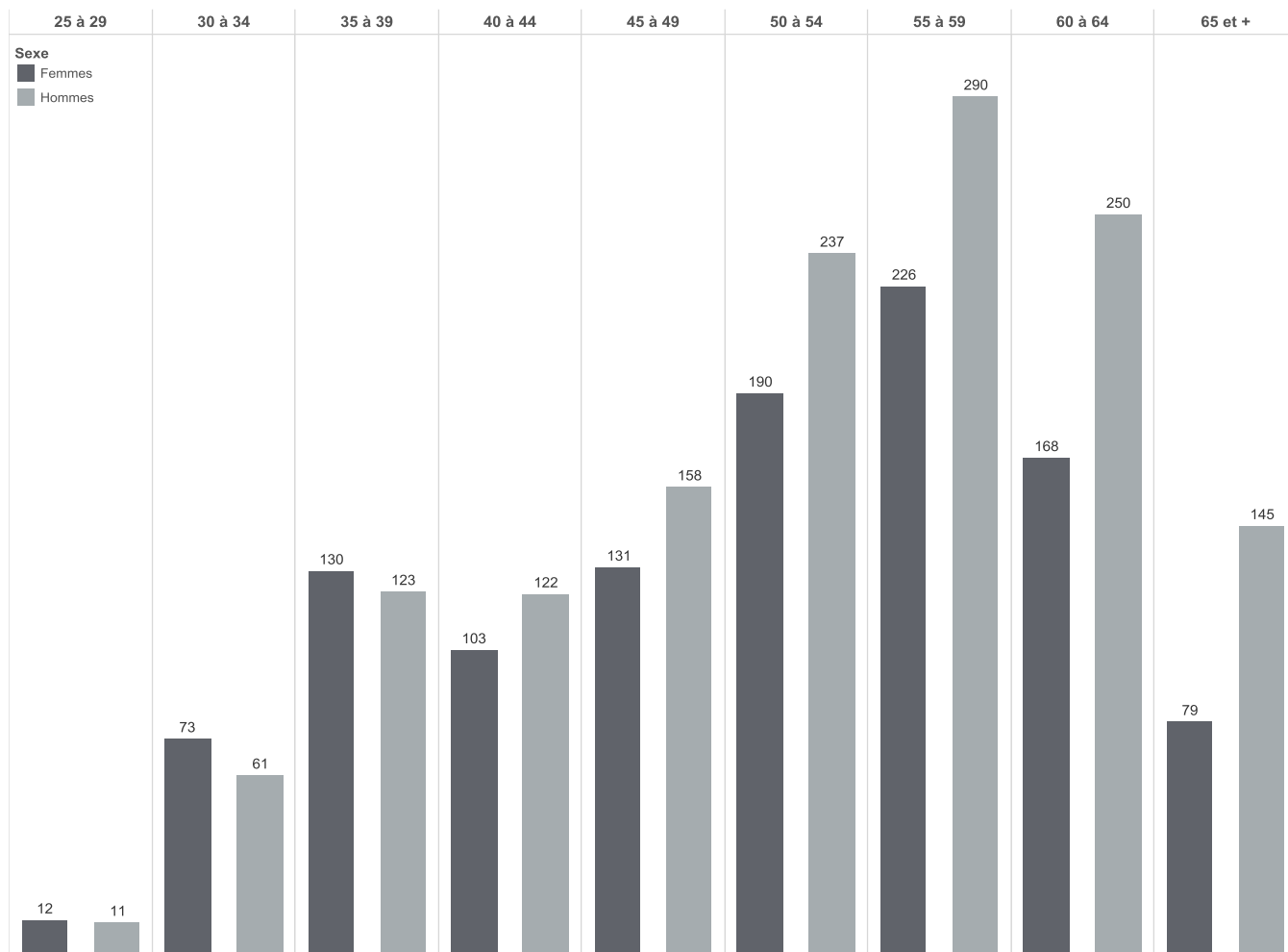
TABLEAU 3

Évolution de l'âge moyen	
31 décembre 2003	49,2 années
31 décembre 2004	49,7 années
31 décembre 2005	50,2 années
31 décembre 2006	50,5 années
31 décembre 2007	50,8 années
31 décembre 2008	51,3 années
31 décembre 2009	51,5 années
31 décembre 2010	51,8 années
31 décembre 2011	52,2 années
31 décembre 2012	52,5 années
31 décembre 2013	51,8 années

Entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2013, l'âge moyen des participants au Régime a augmenté de 2,6 années. Les participants âgés de 55 ans et plus, donc admissibles à la retraite, représentent 46,2 % de tous les participants au Régime. Ainsi, près d'un participant sur deux est en mesure de se prévaloir de son droit à la retraite.

La répartition du nombre de participants selon le groupe d'âge et le sexe, telle qu'illustrée au graphique 4, permet de constater que la majorité des participants se retrouve, comme pour les années précédentes, dans les mêmes trois groupes d'âge, soit les 50-54 ans, les 55-59 ans et les 60-64 ans.

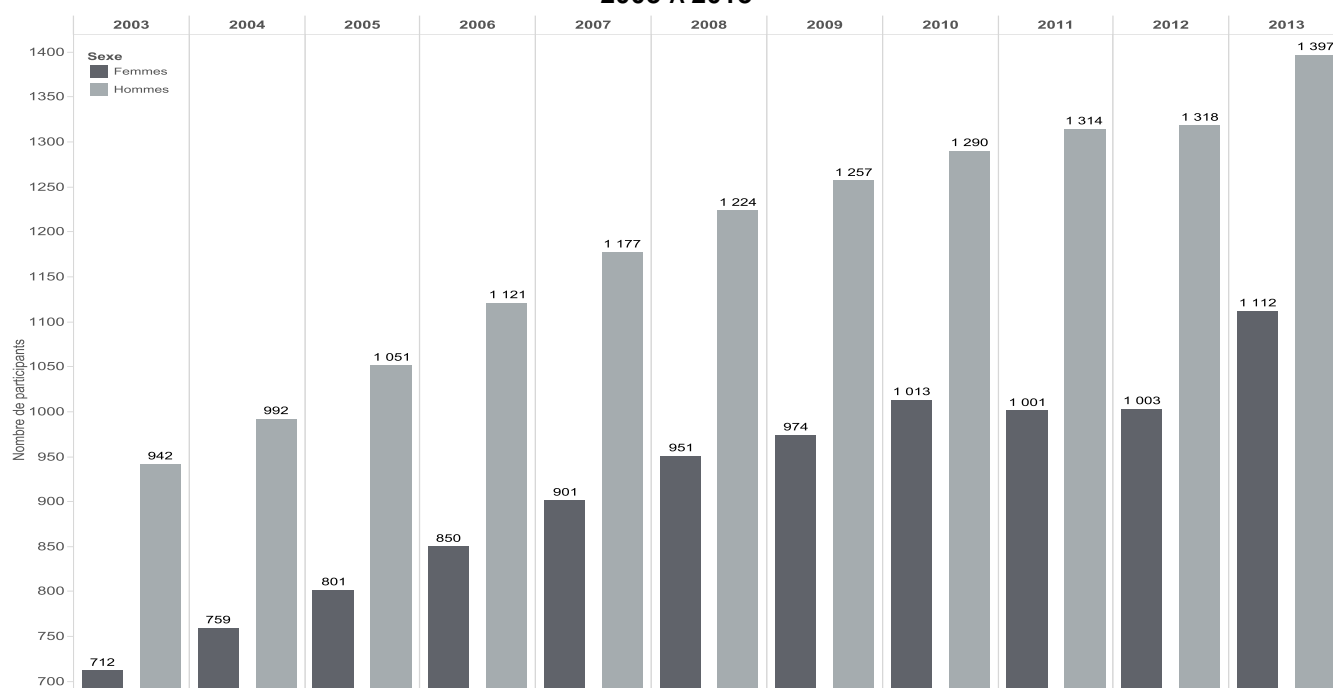
GRAPHIQUE 4
RÉPARTITION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE
ANNÉE 2013



L'âge moyen du groupe des femmes (50,8 ans) est légèrement inférieur à celui du groupe des hommes (52,7 ans). Cependant, l'âge moyen des hommes a diminué à un rythme relativement moins rapide que celui des femmes au cours de l'année 2013 (respectivement 0,5 an et 0,7 an).

Le tableau 4 illustre, pour la période de 2003 à 2013, l'évolution de la participation selon le sexe. On y constate une croissance de 1,3 % de la proportion de femmes. Au 31 décembre 2013, la proportion d'hommes demeure plus élevée (hommes : 56,7 %; femmes : 44,3 %).

TABLEAU 4
ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION SELON LE SEXE
RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
2003 À 2013



Le tableau 5 permet d'observer l'évolution de la participation au Régime dans les établissements du réseau de 2003 à 2013. Durant cette période, la participation est passée de 1 654 à 2 509, soit une augmentation de 51,7 %.

L'ÉTS, avec une augmentation de son nombre de participants de plus de 206 %, a connu la plus forte croissance au sein du réseau au cours des dix dernières années. Toutefois, en termes absolus et comme pour les années précédentes, l'UQAM dépasse de loin les autres établissements, avec une augmentation de 271 participants lors de la même période.

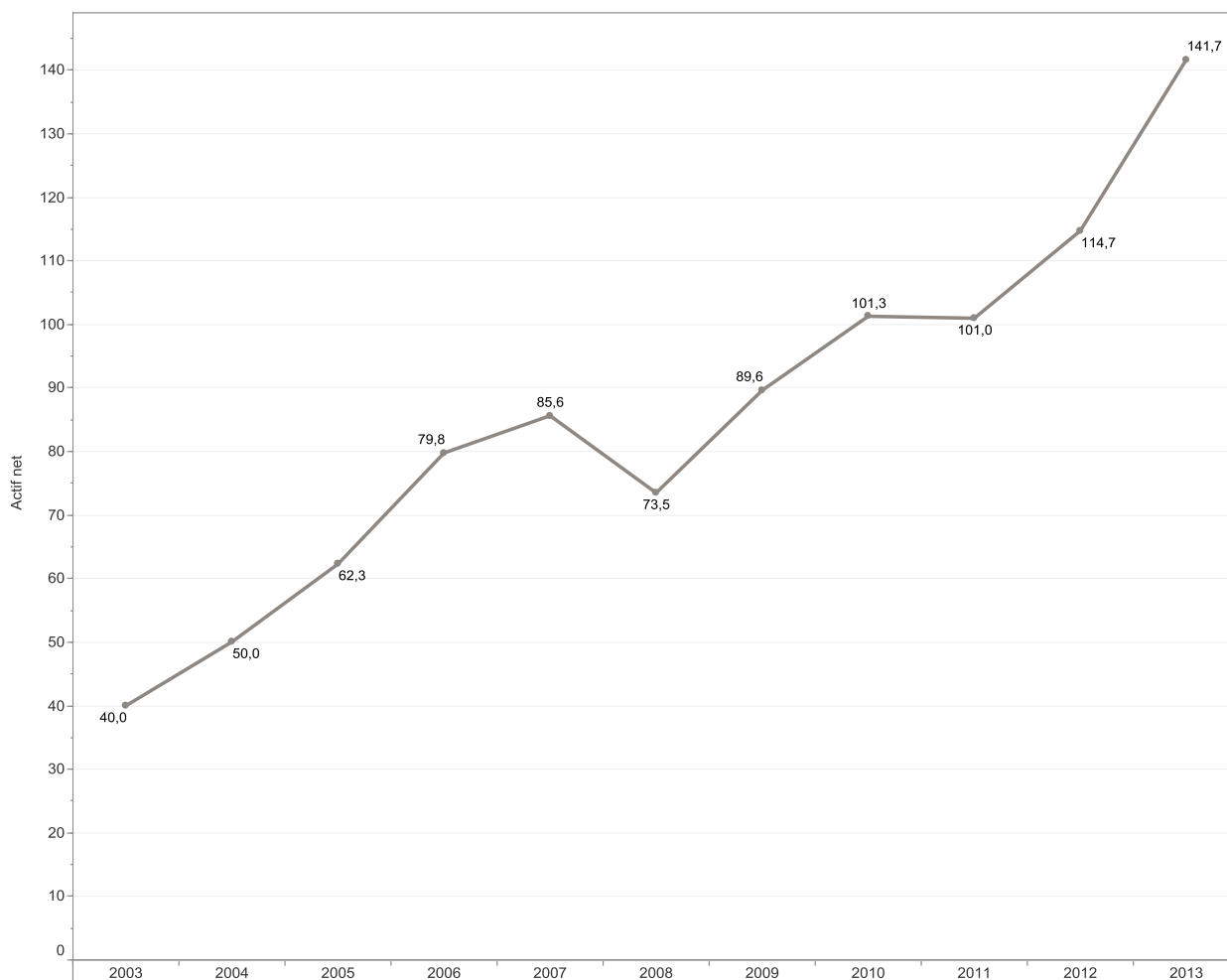
TABLEAU 5
ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION PAR ÉTABLISSEMENT
2003-2013

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
UQAM	836	883	916	989	1 034	1 071	1 088	1 084	1 064	1 031	1 107
UQTR	297	298	307	316	338	345	349	361	355	357	389
UQAC	142	145	153	160	172	180	188	203	205	217	227
UQAR	120	131	135	144	147	162	165	172	184	195	209
UQO	150	171	190	197	212	232	241	262	271	277	307
UQAT	49	52	57	62	70	75	79	83	85	86	91
ENAP	13	16	20	22	23	24	26	31	36	37	35
ETS	47	55	74	81	82	86	95	107	115	121	144
Total	1 654	1 751	1 852	1 971	2 078	2 175	2 231	2 303	2 315	2 321	2 509

Situation financière du régime

L'actif net de la caisse du Régime, au 31 décembre 2013, est de 23,5 % supérieur à celui de l'année 2012. Ceci est principalement dû aux rendements exceptionnels auxquels s'ajoute un apport significatif d'entrées de fonds provenant des cotisations. Comme nous le verrons à la rubrique « PLACEMENT », les rendements avant frais sont de 21,7 % en 2013, comparativement à 12 % en 2012. L'actif net avait enregistré une croissance de 13,6 % en 2012 et une diminution de 0,3 % en 2011. Le graphique 5 permet de visualiser l'évolution de l'actif net.

GRAPHIQUE 5
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (EN MILLIONS DE DOLLARS)
2003-2013



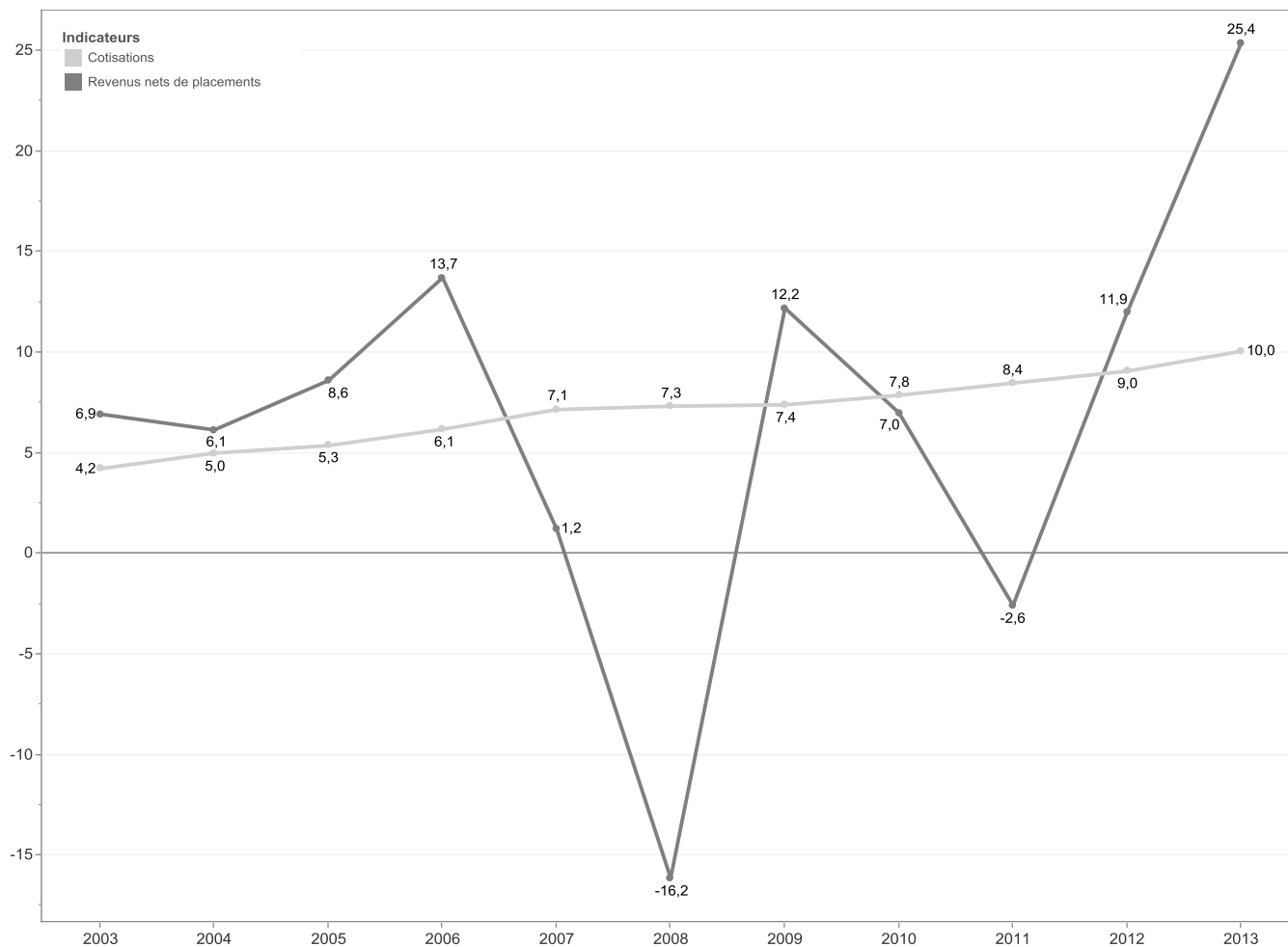
Augmentation de l'actif

L'évolution de l'actif en 2013 s'explique, d'une part, par des cotisations de 9 789 512 \$ (supérieures de 830 510 \$, par rapport à celles de 2012) auxquelles se sont ajoutées des sommes en provenance d'autres régimes de retraite pour un montant de 52 698 \$ et, d'autre part, par le versement de cotisations volontaires totalisant 191 092 \$. À ces sommes, doivent être ajoutés des revenus nets de placement de 25 366 154 \$, dont 22 030 531 \$ provenant de la variation de la juste valeur marchande des placements.

Au cours de l'année 2013, et comme pour l'année 2012, ce sont les revenus de placement qui ont le plus contribué à l'accroissement de l'actif du Régime. Le graphique 6 permet d'observer le poids relatif des cotisations et des revenus dans le temps.

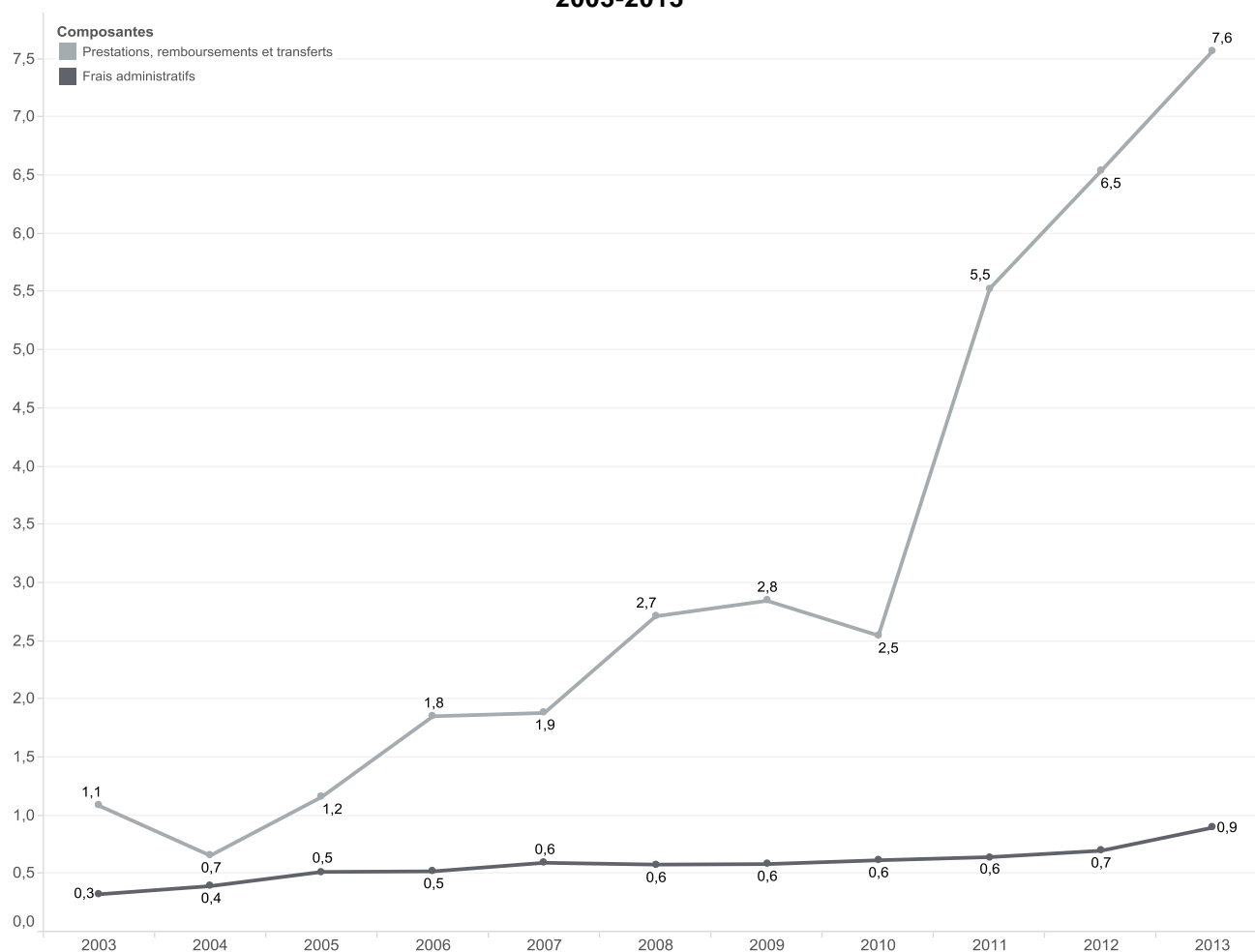
GRAPHIQUE 6 COMPOSANTES DE L'AUGMENTATION DE L'ACTIF NET (EN MILLIONS) 2003-2013

Composantes de l'augmentation de l'actif net
(en millions de dollars)
2003-2013



Les prestations versées, les remboursements et les frais administratifs viennent toutefois réduire l'actif. Au cours de l'année 2013, 7 565 023 \$ ont été versés sous forme de prestations ou de transferts aux participants. À cette somme s'ajoutent des frais administratifs de 891 634 \$. On observe qu'en 2013, les prestations versées et les transferts aux participants ont continué de progresser d'une façon significative. En regard des effets appréhendés du vieillissement, et par conséquent, de l'augmentation des transferts de fonds vers d'autres véhicules financiers, la tendance haussière des sommes versées en prestations et transferts, telle qu'observée au graphique 7, continue à être préoccupante pour le Comité de retraite.

GRAPHIQUE 7
COMPOSANTES DE LA DIMINUTION DE L'ACTIF (EN MILLIONS DE DOLLARS)
2003-2013



Les frais administratifs

En termes absolus, la majorité des frais administratifs est reliée à la croissance de l'actif. Ainsi, plus l'actif du Régime augmente, plus les frais du fiduciaire et des gestionnaires sont élevés.

Les salaires et les charges sociales ont légèrement augmenté, et ce, à cause de la rémunération du membre indépendant et du représentant des participants non-actifs qui est déterminée selon le temps alloué par ces personnes aux réunions du Comité de retraite. Les honoraires de la répondante à l'éthique, qui a été rémunérée pour son rapport et ses autres consultations, expliquent également cette augmentation. La partie assumée par le Régime pour la rémunération du personnel de la Direction est demeurée inchangée conformément aux termes du

protocole d'entente en vigueur avec le siège de l'Université du Québec. À noter que les dépenses en salaires incluent aussi la rémunération du président.

Les dépenses de bureau, de déplacement et de représentation ont connu une augmentation. Cela s'explique en partie par l'augmentation des frais alloués à la formation des membres du Comité de retraite et des employés de la Direction. À noter que le Comité de retraite a décidé, sous certaines conditions, de mettre des tablettes numériques à la disposition de quelques membres représentant les chargés de cours et la Direction. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des préoccupations environnementales manifestées afin de réduire l'utilisation du papier et également pour des raisons pratiques.

En ce qui concerne l'assurance responsabilité des fiduciaires, elle s'élève à 9 348 \$ en 2013, un coût comparable à celui de 2012. Les honoraires des gestionnaires et du fiduciaire sont aussi en hausse, comparativement à l'année 2012, en raison de l'important accroissement des actifs sous gestion.

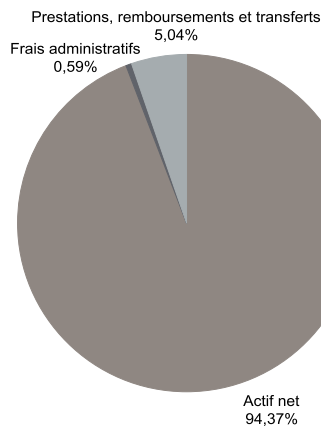
Le graphique 8 permet de constater que les frais assumés par les participants au Régime se sont maintenus en deçà de 1 % de l'actif total depuis 1996. Les frais administratifs sont en légère hausse à 0,59 % en 2013, comparativement à 0,57 % en 2012, une augmentation expliquée par l'application de nouveaux paramètres de tarification après l'ajout d'un deuxième gestionnaire.

GRAPHIQUE 8
ÉVOLUTION DES FRAIS ADMINISTRATIFS EN POURCENTAGE DE L'ACTIF
(AVANT DÉDUCTION DES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DES TRANSFERTS) 2003-2013



Le graphique 9 a été préparé afin de permettre aux participants de mieux visualiser l'importance des frais administratifs, des prestations et des remboursements en fonction de l'actif total. Il est à noter que les prestations et remboursements (5,04 %) sont en légère baisse par rapport à 2012 (5,36 %). L'actif net disponible pour les services de prestations est de 94,37 %, en légère hausse comparativement à 2012 (94,07 %). Quant aux frais administratifs (0,59 %), ils sont légèrement supérieurs par rapport à ceux de l'année précédente (0,57 %).

GRAPHIQUE 9
VENTILATION DE L'ACTIF TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2013



Placement

Le Comité de placement s'est réuni à sept reprises en 2013 afin de faire cheminer les principaux dossiers : les politiques de placement et de droit de vote et l'évaluation du rendement et de la performance des gestionnaires.

Politique de placement

La politique de placement a continué de faire l'objet de toute l'attention du Comité de placement.

La répartition des actifs du fonds régulier et du fonds conservateur du Régime est exprimée en pourcentage de la valeur marchande du portefeuille du Régime découlant de la politique de placement actuelle. Elle est présentée aux tableaux 6 et 7.

TABLEAU 6 RÉPARTITION DES ACTIFS DU FONDS RÉGULIER DU RÉGIME			
GROUPES D'ACTIFS	Répartition		
	Minimum	Cible	Maximum
Valeur à court terme	0 %	5 %	65 %
Revenus fixes	10 %	40 %	60 %
Titres de Participation :	25 %	55 %	70 %
- Actions canadiennes	5 %	20 %	50 %
- Actions étrangères	10 %	35 %	50 %

TABLEAU 7 RÉPARTITION DES ACTIFS DU FONDS CONSERVATEUR DU RÉGIME			
GROUPES D'ACTIFS	Répartition		
	Minimum	Cible	Maximum
Encaisse, titres à court terme et revenu fixe	75 %	80 %	100 %
Titres de participation : Actions canadiennes et étrangères	0 %	20 %	25 %

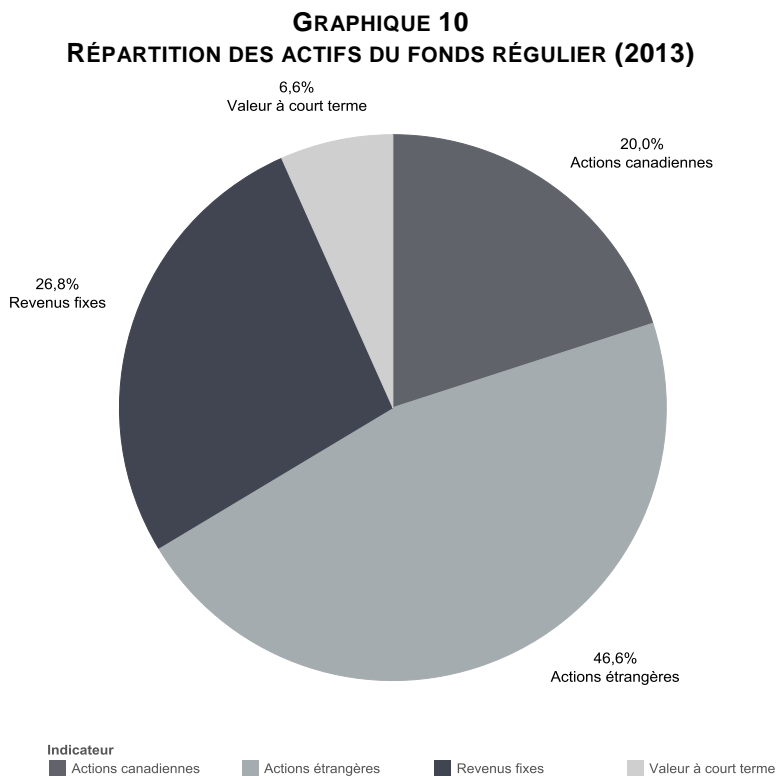
Par ailleurs, les nouvelles directives de placement du fonds régulier du Régime sont entrées en vigueur en janvier 2013, après le transfert d'une partie des actifs de Letko Brosseau à Fiera Capital. Les rendements et les choix de placement que vous retrouverez dans ce rapport sont donc le résultat du travail de ces deux gestionnaires.

Les directives de placement du fonds régulier du Régime, qui ont été données à Letko Brosseau et à Fiera Capital, sont présentées aux tableaux 8 et 9, en pourcentage de la valeur marchande du portefeuille du Régime.

TABLEAU 8			
FONDS RÉGULIER DU RÉGIME			
DIRECTIVES DE PLACEMENT POUR LETKO BROUSSEAU			
	Minimum	Cible	Maximum
Valeur à court terme	0 %	5 %	65 %
Revenus fixes	10 %	45 %	60 %
Titres de participation :	25 %	50 %	65 %
- Actions canadiennes	5 %	22,5 %	50 %
- Actions étrangères	10 %	27,5%	40 %
		100 %	

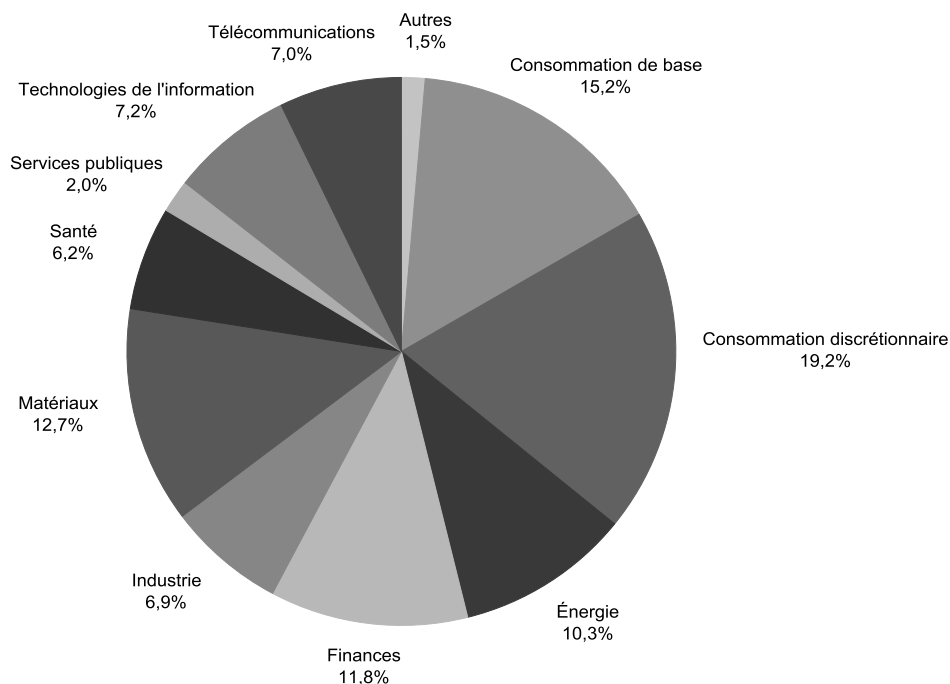
TABLEAU 9			
FONDS RÉGULIER DU RÉGIME			
DIRECTIVES DE PLACEMENT POUR FIERA CAPITAL			
	Minimum	Cible	Maximum
Valeur à court terme	0 %	5 %	65 %
Revenus fixes :	10 %	30 %	60 %
- Gestion active	7 %	21 %	42 %
- Gestion tactique	3 %	9 %	18 %
Titres de participation :	25 %	65 %	75 %
- Actions canadiennes « Core »	5 %	15 %	50 %
- Actions mondiales	10 %	50 %	60 %
		100 %	

Le graphique 10 présente la répartition des actifs du fonds régulier du Régime, en date du 31 décembre 2013.



Le graphique 11 illustre la répartition des titres de participation du fonds régulier du Régime par secteur d'activité, en date du 31 décembre 2013.

GRAPHIQUE 11
RÉPARTITION SECTORIELLE DES TITRES DE PARTICIPATION DU FONDS RÉGULIER
AU 31 DÉCEMBRE 2013



Politique de droit de vote

Conformément au mandat qui lui a été donné, le Comité de placement a continué la pratique de reddition de compte consistant à interroger systématiquement le gestionnaire concerné sur le sens de ses votes relatifs à certaines entreprises identifiées par le Comité de placement.

Il est à noter que l'exercice des droits de vote, associés aux titres de participation détenus par le Régime, est délégué au gestionnaire concerné qui doit s'acquitter de cette responsabilité d'une façon diligente.

À noter qu'en 2013, le Comité de retraite a transmis des lettres à certaines compagnies de vêtements pour les encourager à joindre les signataires de l'Accord de sécurité au Bangladesh.

Rendement du Régime et performance des gestionnaires

Selon Letko Brosseau, les marchés boursiers mondiaux ont réalisé des performances impressionnantes en 2013 et les indices ont rejoint ou dépassé leurs sommets antérieurs aux États-Unis, en Allemagne et au Royaume-Uni. Dans ce contexte, les principaux cours boursiers ont produit des rendements exceptionnels en devise canadienne en 2013. Le MSCI Monde a atteint 35,4 %, tandis que le S&P 500 a avancé de 41,5 % et que le S&P/TSX a progressé de 13 %. En Europe, le FTSE 100 est en hausse de 28,6 %, le DAX, de 40 % et le CAC-40 de 34,4 %. Ailleurs, le Nikkei a gagné 39,7 % tandis que l'indice MSCI Marchés émergents a connu une croissance de 4,1 %.

Dans cette conjoncture encourageante, le rendement brut du fonds régulier du Régime, qui était de 12 % en 2012, est passé à 21,7 %, en 2013. Ce solide rendement a permis à la caisse du Régime d'atteindre un nouveau sommet quant à l'actif sous gestion. Une performance qui résulte de l'excellent travail de nos deux gestionnaires, et qui a permis de dégager une valeur ajoutée de 8,3 %. Rappelons, ici, que l'application des stratégies de placement arrêtées par le Comité de retraite visent à avoir une diversification judicieuse entre les diverses classes d'actifs et entre les deux gestionnaires, une décision qui à ce jour semble justifiée.

Force est aussi de constater que les rendements de nos gestionnaires sont nettement supérieurs à ceux colligés par les firmes Morneau Shepell (médiane : 16,6 %) et Normandin Beaudry (médiane : 16,3 %). Les tableaux 10 et 11 présentent la performance Letko Brosseau et Fiera Capital au niveau de la valeur ajoutée par classes d'actifs, selon l'étude réalisée par Normandin Beaudry sur les performances des gestionnaires de placement au Canada en 2013.

TABLEAU 10

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DE LETKO BROSSSEAU SELON LA REVUE DE NORMANDIN BEAUDRY DE 2013			
Classe d'actif	1 an	4 ans	10 ans
Obligations	1 ^{er} quartile	4 ^e quartile	3 ^e quartile
Actions canadiennes	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile
Actions étrangères	1 ^{er} quartile	2 ^e quartile	1 ^{er} quartile

TABLEAU 11

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DE FIERA CAPITAL SELON LA REVUE DE NORMANDIN BEAUDRY DE 2013			
Classe d'actif	1 an	4 ans	10 ans
Obligations	4 ^e quartile	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile
Actions canadiennes	4 ^e quartile	3 ^e quartile	2 ^e quartile
Actions étrangères	2 ^e quartile	1 ^{er} quartile	N/D

Il importe de signaler que les données sur les rendements de Letko Brosseau et Fiera Capital contenues dans cette revue des gestionnaires de placement concernent les moyennes des performances des portefeuilles de ces gestionnaires, qui sont légèrement différentes des performances du portefeuille du Régime.

Le tableau 12 permet de comparer la performance du fonds régulier du Régime avec celle de la politique de placement et d'apprécier la valeur ajoutée par les deux gestionnaires, pour l'année 2013 ainsi que depuis 1992. On y constate, tant au cours de la dernière année (gestionnaires : 21,7 %; portefeuille de référence : 13,4 %), que depuis février 1992 (gestionnaires : 9,4 %; portefeuille de référence : 7,2 %), les gestionnaires (T.A.L, Letko Brosseau et Fiera capital) ont donné un meilleur rendement que celui de la politique de placement, démontrant encore cette année que le choix des gestionnaires retenus par le Comité de retraite s'est avéré judicieux et qu'une gestion active a donné de meilleurs résultats que ne l'aurait fait une gestion passive et indicielle.

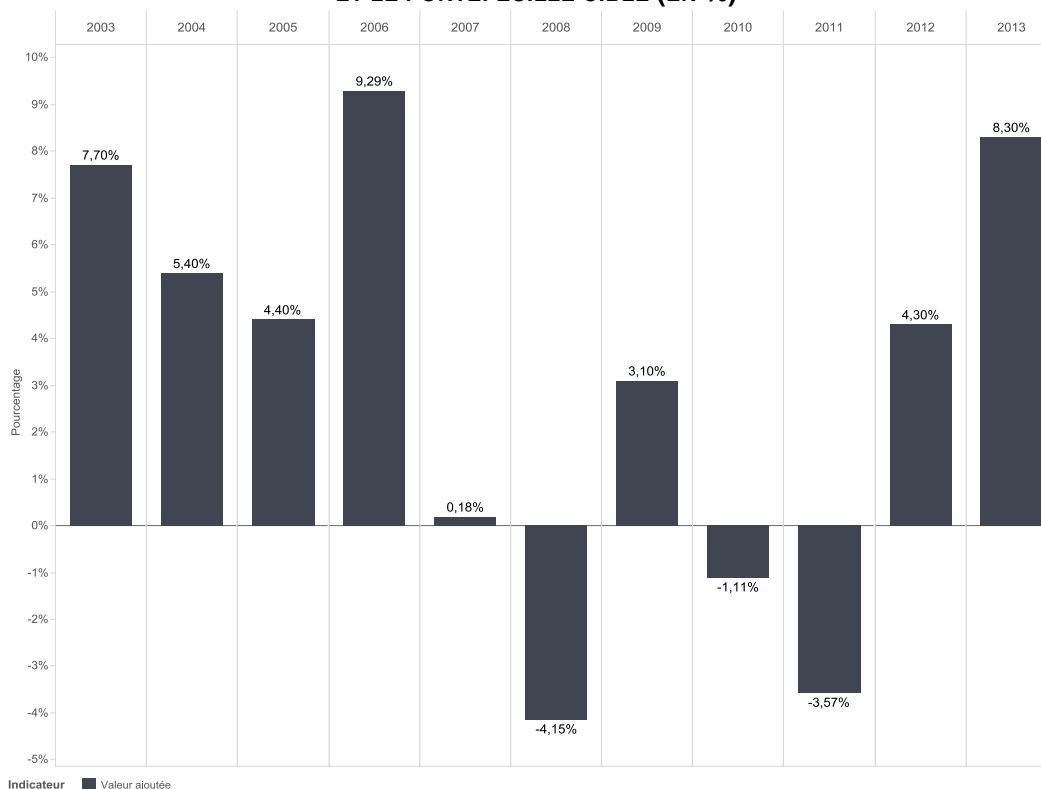
TABLEAU 12

COMPARAISON ENTRE LA PERFORMANCE DU GESTIONNAIRE ET LA POLITIQUE DE PLACEMENT		
	2013	1992* à 2013
Rendement du fonds régulier	21,7 %	9,4 %
Rendement de la politique	13,4 %	7,2 %
Plus valeur ajoutée (retranchée)	8,3 %	2,2 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	1,2 %	1,8 %
Rendement réel de la caisse	20,5 %	7,6 %

*À compter du 29 février 1992

Le graphique 12 illustre la valeur ajoutée et les fluctuations au fil des ans.

GRAPHIQUE 12
ÉCART DE RENDEMENT ENTRE LA PERFORMANCE DES GESTIONNAIRES ET LE PORTEFEUILLE CIBLE (EN %)



On constate que la valeur ajoutée du fonds régulier en 2013 est la deuxième plus forte depuis la création du Régime. Encore cette année, le facteur principal expliquant cette situation demeure la bonne politique de sélection des titres et des secteurs, une constance qui a permis aux gestionnaires, plus particulièrement à Letko Brosseau, de bénéficier pleinement de la hausse offerte par la plupart des marchés boursiers. De même, la surpondération des titres de participation a été une excellente stratégie de la part des deux gestionnaires.

Une comparaison de la performance obtenue par le fonds régulier du Régime pour les différentes classes d'actifs, en regard des indices de marché, est présentée dans le tableau 13. Les cibles sont documentées dans les tableaux 8 et 9.

TABLEAU 13

INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR L'ANNÉE 2013				
	Indice du marché	Rendements des gestionnaires	Rendements de Letko Brosseau	Rendements de Fiera Capital
Valeur court terme	1 %	0,8 %	0,2 %	1,2 %
Obligations	-1,2 %	0,8 %	1,2 %	-1,1 %
Actions canadiennes	13 %	23,5 %	28,1 %	13,7 %
Actions étrangères	35,4 %	39,9 %	45,1 %	34,6 %
Rendement du portefeuille		21,7 %	23,3 %	19,1 %
Rendement du marché		13,4 %	11,3 %	17,1 %
Valeur ajoutée (retranchée)		8,3 %	12 %	2 %

En 2013, ce sont majoritairement les placements dans les actions canadiennes et étrangères, et à un degré moindre, les obligations qui ont contribué à la valeur ajoutée réalisée. La performance détaillée pour chaque gestionnaire est disponible dans la section suivante.

Letko Brosseau

Le tableau 13 illustre une comparaison de la performance obtenue par Letko Brosseau pour les différentes classes d'actifs, en regard des indices de marché.

Pour une seconde année consécutive, le mandat avec Letko Brosseau a généré une valeur ajoutée très positive (12 %), la deuxième plus forte depuis le début du mandat du gestionnaire. Ainsi en 2013, la stratégie affiche un rendement de 23,3 %, par rapport à un rendement de 11,3 % pour son portefeuille cible. Depuis l'octroi du mandat en 2002, la valeur ajoutée annualisée de cette stratégie est de 3,6 %, pour un rendement annuel moyen de 9,4 % depuis 2002, soit un niveau supérieur aux objectifs fixés par la politique de placement.

À noter que les actifs du Fonds régulier du Régime gérés par Letko Brosseau à la fin de l'année 2013 s'élèvent à 87 962 957 \$, soit 64,2 % de ce fonds.

La performance de Letko Brosseau en 2013 s'explique par les éléments suivants :

- la sous-pondération du secteur de l'énergie et des matériaux pour les actions canadiennes et la surpondération des secteurs des télécommunications pour les actions étrangères;
- la sélection des titres qui ont bien performé en 2013 à l'instar d'Airbus Group, Vodafone Group et Air Canada;
- l'allocation des actifs avec la surpondération des actions au détriment des obligations.

Fiera Capital

Le tableau 13 montre également une comparaison de la performance obtenue par Fiera Capital pour les différentes classes d'actifs, en regard des indices de marché.

Pour la première année du mandat, Fiera Capital a généré une valeur ajoutée (2 %). Ainsi en 2013, la stratégie enregistre un rendement de 19,1 % par rapport à un rendement de 17,1 % pour son portefeuille cible. Toutefois, compte tenu que l'historique est très récent, il est prématuré de juger les mesures de risque et de performance du gestionnaire.

Les actifs du fonds régulier du Régime gérés par Fiera Capital s'élèvent à la fin de l'année 2013 à 49 144 724 \$, soit 35,8 % de ce fonds.

La performance de Fiera Capital en 2013 s'explique par les éléments suivants.

- Au niveau des titres à revenu fixe, la performance est semblable à celle du Dex Univers obligataire (respectivement -1,1 % et -1,2 %), puisque la stratégie choisie est indicelle dans une large mesure;
- Pour les actions canadiennes, la stratégie choisie a une approche fondamentale ascendante de style «core». Cette stratégie a procuré au Régime une valeur ajoutée de 0,7 %, qui provient essentiellement de la sélection des titres à l'instar de Manulife et du Canadien National Railway;
- Pour les actions mondiales, la stratégie choisie s'appuie sur une approche fondamentale qui identifie des entreprises d'excellentes qualités ayant des évaluations attrayantes et un potentiel de croissance supérieur. Cette stratégie a procuré au Régime un rendement de 34,6 %, et ce malgré qu'elle ait retranché 0,8 % par rapport au MSCI Monde. À signaler, le gestionnaire a surpondéré les produits industriels et a évité le secteur de l'énergie.

HISTORIQUE DES RENDEMENTS DU FONDS RÉGULIER DU RÉGIME

Les rendements du fonds régulier du Régime des vingt-deux dernières années, se terminant au 31 décembre 2013, comparativement aux rendements du portefeuille cible, sont présentés au tableau 14.

TABLEAU 14

HISTORIQUE DU RENDEMENT ANNUEL DU FONDS RÉGULIER DU RÉGIME			
Année	Rendement du fonds régulier	Rendements du portefeuille cible	Valeur ajoutée
1992	5,9%	6,6%	-0,7%
1993	16,7%	17,9%	-1,2%
1994	3,1%	2,3%	0,8%
1995	15,1%	14,7%	0,4%
1996	14 %	13,3%	0,7%
1997	14 %	11,8%	2,2%
1998	10,4%	10,3%	0,1%
1999	16,2%	13,7%	2,5%
2000	5,7%	5,6%	0,1%
2001	0,6%	-3,2%	3,8%
2002	2,2%	-4,8%	7 %
2003	21,7%	14 %	7,7%
2004	14,8%	9,4%	5,4%
2005	16,8%	12,4%	4,4%
2006	21,2%	11,9%	9,3%
2007	1,6%	1,4%	0,2%
2008	-18,5%	-14,3%	-4,2%
2009	16,1%	13 %	3,1%
2010	7,5%	8,6%	-1,1%
2011	-2,6%	1,0%	-3,6%
2012	12 %	7,6%	4,4%
2013	21,7 %	13,4 %	8,3 %

De 1991 à
avril 2002

Gestion du portefeuille du Régime par T.A.L.

De mai 2002
à 2012

Gestion du portefeuille du Régime par Letko Brosseau.

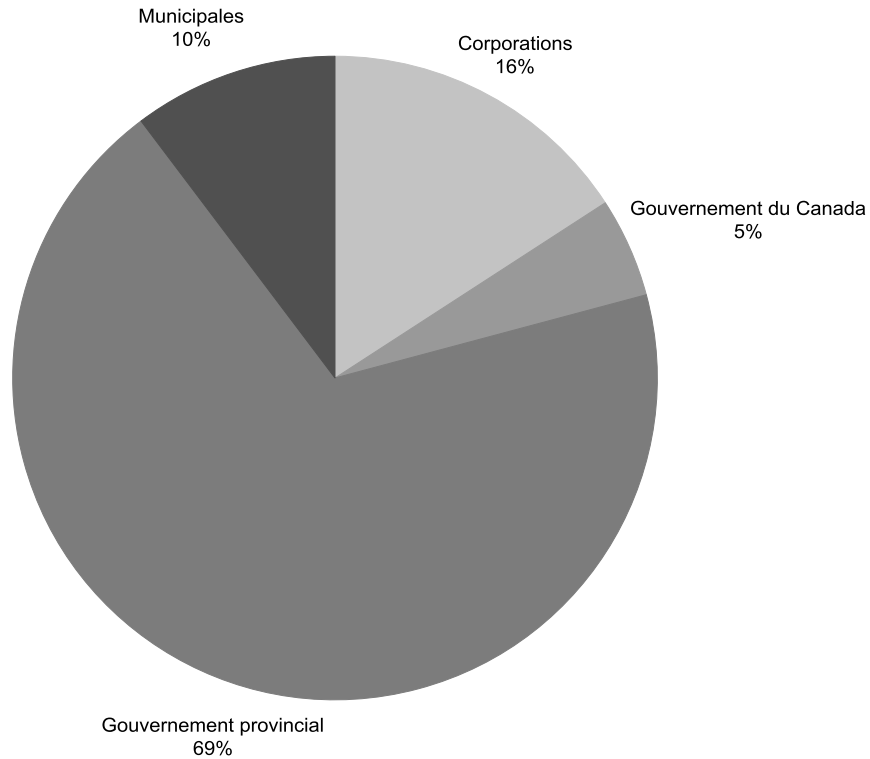
En 2013

Gestion du portefeuille régulier du Régime par Letko Brosseau et Fiera Capital.

FONDS CONSERVATEUR

Le graphique 13 illustre la répartition retenue par Letko Brosseau pour le fonds conservateur en 2013.

GRAPHIQUE 13
RÉPARTITION DES ACTIFS DU FONDS CONSERVATEUR
AU 31 DÉCEMBRE 2013



Cibles prévus

Encaisse, titres à court terme et revenu fixe

80 %

Titres de participation : actions canadiennes et étrangères

20 %

Total **100 %**

Nous vous rappelons que le fonds conservateur vise à offrir une autre option de placement aux chargés de cours participants à l'approche de la retraite et qui souhaitent investir dans un fonds moins sensible à la volatilité des marchés, et ce, afin de réduire la possibilité de pertes lors d'une baisse importante.

Le tableau 15 compare la performance du gestionnaire avec celle de la politique de placement et permet de constater la valeur ajoutée réalisée en 2013.

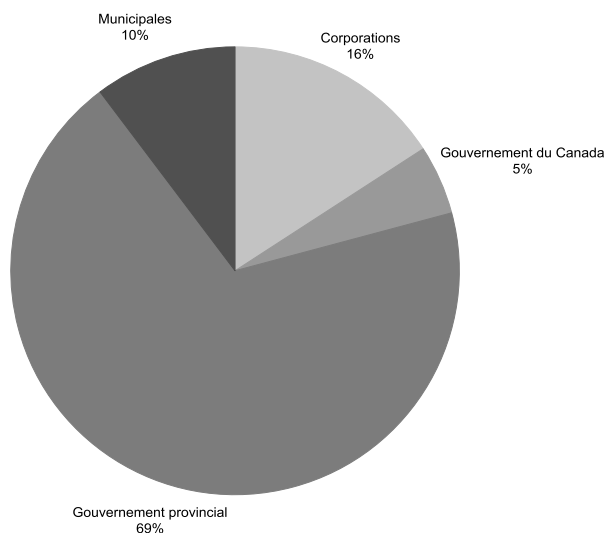
TABLEAU 15
FONDS CONSERVATEUR
COMPARAISON ENTRE LA PERFORMANCE DU GESTIONNAIRE
ET LA POLITIQUE DE PLACEMENT
2013

Rendement du gestionnaire	9,5 %
Rendement de la politique	4 %
Valeur ajoutée	5,5 %
IPC	1,2 %
Rendement réel de la caisse	8,3 %

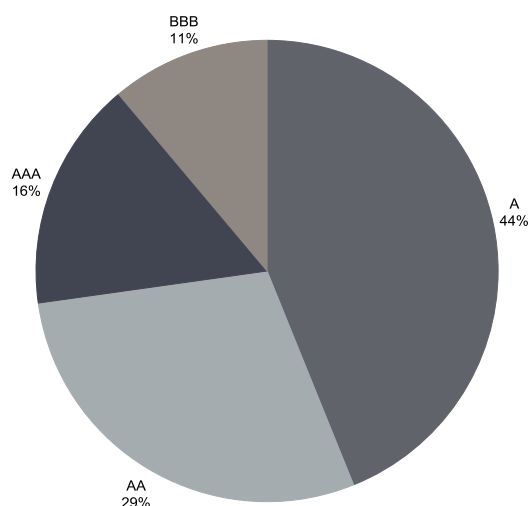
Le rendement du fonds conservateur est de 9,5 % en 2013, avec une valeur ajoutée considérable de 5,5 % par rapport au portefeuille de référence. Cette valeur ajoutée s'explique par l'excellente performance des actions canadiennes et étrangères. Les obligations ont également contribué à cette performance en ajoutant de la valeur. En effet, la stratégie de Letko Brosseau, caractérisée par une durée plus courte que l'indice de référence, a été bénéfique en termes de valeur ajoutée, puisqu'elle a permis au gestionnaire de profiter des hausses des taux d'intérêt enregistrées au cours de l'année 2013.

Il importe de rappeler que l'objectif du gestionnaire dans cette catégorie d'actifs est d'investir dans un portefeuille obligataire de qualité et de réduire le risque de perte financière importante (graphiques 14 et 15).

GRAPHIQUE 14
FONDS CONSERVATEUR
DISTRIBUTION DU REVENU FIXE (2013)



GRAPHIQUE 15
FONDS CONSERVATEUR
COTE DE RISQUES DES OBLIGATIONS (2013)



Perspective 2014

L'année 2014 s'annonce occupée pour les membres du Comité de retraite et pour la Direction.

Parmi les dossiers prévus, mentionnons la modernisation de la base de données interne du Régime. Le Comité de retraite choisira le fournisseur de services qui louera au Régime un système de gestion intégrée des comptes des participants. Ce choix sera pris en se basant sur les travaux du sous-comité qui a été mis en place à cet effet. Les discussions suivront afin de signer l'entente de service qui encadrera les termes de location de ce système. À la lumière de ce choix, la Direction du Régime en collaboration avec le Centre des services communs de l'Université du Québec et du fournisseur sélectionné seront responsables de l'implantation de ce système.

Une mise à jour de l'étude sur le profil des participants qui quittent à l'âge de la retraite permise par le Régime réalisée en 2011 sera aussi effectuée. Ceci permettra aux membres du Comité de retraite de mieux cerner la situation des chargés de cours participants au moment de la retraite.

Enfin, le volet information aux participants demeurera, comme par les années passées, une priorité pour les membres du Comité de retraite. Par conséquent, des communiqués traitant des principales préoccupations des participants au Régime continueront d'être publiés au cours de l'année 2014.

Membres du Comité au 31 décembre 2013

UQAM



Mme Marie Bouvier
Chargée de cours
bouvier.marie@uqam.ca
Représentante des chargés de cours



Mme Jacynthe Drolet
Directrice
Service de l'évaluation,
de la rémunération et
du soutien informatisé
drolet.jacynthe@uqam.ca
Représentante de l'employeur

UQTR

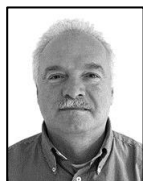


M. Léo Marcotte**
Président
Chargé de cours
leo.marcotte@uqtr.ca
Représentant des chargés de cours



M. Éric Hamelin*
Directeur
Service de la gestion
des personnels
eric.hamelin@uqtr.ca
Représentant de l'employeur

UQAC



M. Mustapha Élayoubi*
Chargé de cours
elayoubi7@hotmail.ca
Représentant des chargés de cours

À venir
Représentant de l'employeur

UQAR



Mme Micheline Anne Montreuil**
Chargée de cours
micheline@micheline.ca
Représentante des chargés de cours



M. Simon Corriveau**
Vice-Président
Directeur
Services à la communauté
universitaire au campus de Lévis
simon_corriveau@uqar.ca
Représentant de l'employeur

UQO



M. Gilles Pelletier, CPA, CA
Chargé de cours
gilles.pelletier@uqo.ca
Représentant des chargés de cours



M. Mario Auclair**
Directeur
Service des ressources humaines
mario.auclair@uqo.ca
Représentant de l'employeur

UQAT



M. Claude Bédard
Chargé de cours
labero@tlb.sympatico.ca
Représentant des chargés de cours



M. Ghislain Girard, CPA, CA, MBA
Directeur des Finances et
des approvisionnements
ghislain.girard@uqat.ca
Représentant de l'employeur

ENAP



M. Claude Paul-Hus
Chargé de cours
claudepaulhus@videotron.ca
Représentant des chargés de cours



Mme Lyne Drapeau
Directrice
Service des ressources
humaines
lyne.drapeau@enap.ca
Représentante de l'employeur

ÉTS



Mme Katy Lagacé*
Chargée de cours
katy.lagace@etsmtl.ca
Représentante des chargés de cours



M. Mario Beauséjour*
Directeur
Service des finances
mario.beausejour@etsmtl.ca
Représentant de l'employeur

REPRÉSENTANTE DES PARTICIPANTS NON-ACTIFS



Mme Thérèse Lafrance
lafrance.therese@uqam.ca

MEMBRE INDÉPENDANT



M. Martin Latulippe
martin.latulippe@bretraite.ulaval.ca

DIRECTION DU RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS - RRCCUQ



M. Jean-Philippe Tremblay***
Directeur du Régime
rrccuq@uqubec.ca



Mme Josée Boutet
Agente d'administration
rrccuq@uquebec.ca



M. Zaki Taboubi
Conseiller
rrccuq@uquebec.ca

- * Membre du Comité de placement
- ** Membre du Comité exécutif
- *** M. Tremblay occupe ce poste depuis le 13 janvier 2014.

En 2013, le Comité de retraite s'est réuni quatre fois avec un taux de participation de 87 %.

**EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2013**

MALLETTE

Société de
comptables professionnels agréés

**Régime de retraite des chargés
de cours de l'Université du Québec**

États financiers
Au 31 décembre 2013

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux participants du
Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Régime portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec au 31 décembre 2013, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 28 mars 2014

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A119429

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2013

2012

ACTIF

PLACEMENTS (note 3)

Marché monétaire	4 305 309 \$	7 052 116 \$
Obligations	26 793 997	29 547 798
Fonds communs	54 381 269	2 738 684
Actions canadiennes	21 736 544	22 119 540
Actions étrangères	32 953 369	51 547 085
	140 170 488	113 005 223

CRÉANCES

Cotisations à recevoir du promoteur	389 484	438 214
Cotisations à recevoir des participants	389 484	438 214
Cotisations additionnelles	15 713	-
Revenus de placements	290 070	328 429
Taxes à la consommation	18 137	56 813
Autres (note 7)	23 343	-
	1 126 231	1 261 670

ENCAISSE

1 367 407 1 503 451

142 664 126 115 770 344

PASSIF

CHARGES À PAYER (note 5) **161 861** 172 197

PRESTATIONS À PAYER **838 794** 877 475

1 000 655 1 049 672

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

141 663 471 \$ 114 720 672 \$

Pour le comité de retraite :

_____, administrateur

_____, administrateur

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2013

2012

AUGMENTATION DE L'ACTIF

Cotisations du promoteur	4 894 756 \$	4 479 501 \$
Cotisations des participants		
Régulières	4 894 756	4 479 501
Volontaires	191 092	67 585
Transferts provenant d'autres régimes	52 698	16 167

10 033 302 9 042 754

Revenus de placements

Intérêts	978 014	1 159 724
Dividendes	1 493 215	2 149 716
Fonds communs de placements	864 394	88 363

3 335 623 3 397 803

Variations des justes valeurs des placements (note 6)

22 030 531 8 551 127

35 399 456 20 991 684

DIMINUTION DE L'ACTIF

Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	84 105	82 866
Assurances fiduciaires	9 348	9 647
Auditeur	6 602	6 952
Consultant en gestionnaire de placements	-	34 165
Dépenses de bureau, déplacements et représentation	20 913	19 683
Frais d'enregistrement	22 706	20 854
Fiduciaire de placements et soutien administratif	269 457	234 365
Gestionnaires de placements	478 503	285 016

891 634 693 548

Prestations versées

Cessations d'emploi	337 462	639 319
Décès	129 202	373 261
Retraites	6 308 552	5 281 012

6 775 216 6 293 592

Transferts vers d'autres régimes

789 807 242 787

8 456 657 7 229 927

AUGMENTATION DE L'ACTIF NET

26 942 799 13 761 757

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, début de l'exercice

114 720 672 100 958 915

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, fin de l'exercice

141 663 471 \$ 114 720 672 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME

Les renseignements suivants contiennent une description générale du Régime et sont extraits du Règlement qui le régit. Les lecteurs devront se référer au texte du Règlement s'ils désirent une information plus complète.

Généralités

Depuis le 1er juin 1990, l'Université du Québec (l'Université) offre à l'ensemble de ses chargés de cours un régime de retraite à cotisations déterminées qui est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec).

Cotisation du participant

Tout chargé de cours qui adhère au Régime est tenu d'y cotiser pour l'année civile de son adhésion. La cotisation du participant, effectuée par retenue salariale, est égale, à son choix, à 2,75 %, à 5,5 % ou à 9 % de sa rémunération, sans toutefois excéder le montant qu'il lui est permis de déduire dans le calcul de son revenu imposable en vertu des règles fiscales applicables. À défaut d'indication de sa part au moment de l'adhésion, le taux de sa cotisation est fixé à 2,75 % de sa rémunération.

Cotisations du promoteur

L'Université verse, au même moment que le participant, un montant égal à la cotisation régulière du participant. Chaque cotisation de l'Université n'est constituée que de montants qui se rapportent à des participants donnés et donc portés au crédit de ces participants.

Toutefois, en aucun moment, et ce, conformément à l'article 147.1 (8) de la Loi de l'impôt sur le revenu, le facteur d'équivalence calculé à partir des dispositions du Régime ne saurait dépasser le moindre :

- Du plafond des cotisations déterminées dans l'année;
- De 18 % de la rémunération reçue de l'Université par le participant durant l'année.

Cotisations volontaires

Un participant actif peut verser des cotisations volontaires suivant les modalités arrêtées par le comité de retraite relativement à ses services courants, pourvu que le total de ces cotisations n'excède pas le maximum permis par la Loi de l'impôt sur le revenu, comme il est précisé à l'article 4.8 du Règlement du Régime de retraite des chargés de cours « Limitation du niveau des cotisations ». Ces sommes sont traitées distinctement des cotisations courantes.

Fonds conservateur

Les participants du Régime âgés de 50 ans et plus ont la possibilité de transférer la moitié ou la totalité de leurs actifs dans le fonds conservateur qui, par définition, devrait être moins volatile. L'objectif est d'offrir aux participants qui en font la demande un rendement plus stable au cours des années précédant leur départ à la retraite.

Les actifs de ce fonds sont investis dans des fonds communs d'obligations et d'actions présentés à la rubrique « Fonds communs » de la partie « Placements » de l'état de la situation financière.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)

Prestations versées et transferts vers d'autres régimes

Ces postes sont constitués des versements effectués par les participants vers un autre régime de retraite ou un régime enregistré d'épargne-retraite et ils incluent également les versements au comptant.

Retraite normale

La date normale de retraite est le premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit le soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance du participant.

Retraite anticipée

Le participant peut prendre sa retraite avant la date normale de sa retraite, le premier jour de tout mois compris entre son cinquante-cinquième (55e) et son soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance.

Retraite ajournée

Depuis le 1er janvier 2005, lorsqu'un participant demeure à l'emploi de l'Université après la date normale de sa retraite, il peut continuer de cotiser au Régime jusqu'à l'âge de soixante-neuf (69) ans et le paiement de sa rente est ajourné.

Prestations de retraite

Le participant qui prend sa retraite peut acheter une rente annuelle viagère auprès d'une institution financière habilitée à transiger des contrats de rente viagère au Canada en fonction du solde de son compte. L'institution financière est choisie par le participant.

La forme normale de la rente est une rente viagère. Le contrat d'achat de la rente viagère doit prévoir, s'il y a conjoint au décès du participant, que son conjoint reçoive une rente égale à 60 % de la rente du participant.

Lorsqu'un participant décède avant d'avoir pris sa retraite, un montant égal au solde de son compte devient non immobilisé et est transféré à son conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, à ses ayants droit.

Incessibilité et insaisissabilité

Les cotisations, rentes et autres prestations payables en vertu du Régime sont incessibles et insaisissables.

Nonobstant le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'un partage survenant à l'occasion d'un divorce, d'une annulation de mariage ou d'une séparation entre conjoints et sous réserve des dispositions de toute législation applicable concernant les cessions de droits entre anciens conjoints, le participant peut céder à son ex-conjoint toute partie des montants accumulés dans son compte. Dans ce cas, le conjoint est réputé, quant à la partie cédée, avoir participé au Régime et avoir mis fin à sa participation à la date d'exécution du partage.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite en se référant aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé pour les exigences autres que celles concernant le portefeuille de placements.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Régime évalue initialement ses actifs et passifs à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est évaluée de la façon suivante :

- Pour les placements du marché monétaire, le coût correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Pour les obligations, des données sont obtenues auprès de firmes de cotation ou, à défaut, une grille utilisant les taux de rendement du marché est employée;
- Pour les unités de fonds communs, la juste valeur représente la quote-part de la participation du Régime sur l'ensemble de chacun de ces fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par le gestionnaire de fonds;
- Pour les actions, le cours à la clôture des marchés boursiers est utilisé.

Les coûts de transaction engagés pour l'achat et la vente de placements sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans la période où ils sont engagés.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les revenus de placements.

Comptabilisation des revenus

Les cotisations salariales et les cotisations du promoteur sont comptabilisées au moment où les services ont été rendus par les participants au promoteur.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations des justes valeurs de placements réalisées sont calculées selon la méthode du coût d'acquisition moyen. Les variations des justes valeurs non réalisées sont attribuables à la plus-value ou à la moins-value des placements au cours de l'exercice.

3. PLACEMENTS

	2013	2012
Marché monétaire		
Papiers commerciaux	-	\$ 289 610
Billets provinciaux	1 787 652	2 857 006
Bons du Trésor	1 773 137	3 905 500
Certificats de dépôts	744 520	-
	4 305 309	7 052 116
Obligations		
Obligations canadiennes		
Fédérales	2 108 333	1 919 194
Provinciales	19 318 884	19 807 870
Municipales	1 097 459	1 139 766
Corporatives	4 269 321	5 942 904
Obligations étrangères	-	738 064
	26 793 997	29 547 798
Fonds communs		
Marché monétaire	4 766 842	-
Obligations	13 258 753	2 110 473
Actions*	36 355 674	628 211
	54 381 269	2 738 684
À reporter	85 480 575 \$	39 338 598 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

3. PLACEMENTS (suite)

	2013	2012
Reporté	85 480 575 \$	39 338 598 \$
Actions		
Actions canadiennes - par secteur d'activité		
Matériaux	2 662 060	2 339 877
Industrie	2 606 689	1 876 187
Télécommunications	2 411 198	3 515 538
Consommation discrétionnaire	4 622 549	3 483 469
Biens de consommation de base	979 368	644 272
Énergie	3 824 319	5 178 096
Finance	3 699 190	3 956 879
Technologie de l'information	584 735	426 460
Services aux collectivités	346 436	584 388
Autres - fiducies de revenu	-	114 374
	21 736 544	22 119 540
Actions étrangères - par pays		
Allemagne	1 531 826	3 439 605
Australie	703 369	2 205 206
Bermudes	-	180 620
Bésil	133 119	896 774
Chine	-	113 348
Corée	-	160 726
Danemark	1 005 814	846 266
Espagne	283 419	348 880
États-Unis	15 151 831	18 846 153
Finlande	126 118	395 517
France	3 735 511	6 369 382
Îles Cayman	269 394	405 074
Irlande	369 104	351 090
Japon	2 211 404	3 633 305
Norvège	-	881 771
Pays-Bas	3 907 460	4 553 223
Royaume-Uni	2 819 493	4 286 066
Suède	183 560	2 058 168
Suisse	521 947	1 575 911
	32 953 369	51 547 085
	140 170 488 \$	113 005 223 \$

* Au 31 décembre 2013, les actions des fonds communs transigées en monnaies étrangères représentaient 75 % (2012 - 71 %).

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

3. PLACEMENTS (suite)

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - Évaluation à partir de données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;

Niveau 3 - Évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

	Niveau 1	Niveau 2	Total
Marché monétaire	3 560 789 \$	744 520 \$	4 305 309 \$
Obligations	21 427 217	5 366 780	26 793 997
Fonds communs	-	54 381 269	54 381 269
Actions	54 689 913	-	54 689 913
	79 677 919 \$	60 492 569 \$	140 170 488 \$

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert dans les évaluations des actifs financiers entre les niveaux 1 et 2.

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les objectifs du Régime visent à optimiser les rendements tout en assurant un niveau de risque approprié, considérant que celui-ci est assumé par les participants. La gestion du capital du Régime est confiée à un gestionnaire qui a la responsabilité de gérer les placements en respectant la politique de placement adoptée par le comité de retraite.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Il a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus significatifs.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements.

Afin de limiter au minimum le risque de crédit, la politique de placement prévoit :

- Des limites minimales et maximales pour chacune des catégories de placement;
- Une répartition des titres de marché monétaire et d'obligations entre divers émetteurs de qualité dont la cote de crédit provenant de sources reconnues n'est pas inférieure à R-1 et BBB respectivement au moment de leur achat;

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

- Une limite globale de 5 % de la juste valeur totale du portefeuille ne pourra être investie dans les titres d'un même émetteur, d'une seule corporation canadienne ou étrangère.

Le comité de placement, relevant du comité de retraite, effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues.

Qualité du portefeuille d'obligations (fonds régulier - Letko Brosseau)

	2013	2012
AAA	11 %	19 %
AA	31	36
A	52	37
BBB	6	8
	100 %	100 %

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds conservateur - Letko Brosseau)

	2013	2012
AAA	16 %	19 %
AA	29	27
A	44	45
BBB	11	9
	100 %	100 %

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds régulier - Fiera Capital)

	2013	2012
AAA	33 %	- %
AA	28	-
A	25	-
BBB	5	-
Non cotées*	9	-
	100 %	- %

* Les placements non cotés à l'intérieur des fonds communs se composent d'encaisse, d'instruments financiers à court terme et d'obligations de certaines municipalités.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Au 31 décembre 2013, l'échéance des obligations, excluant les sous-jacents des fonds communs, du fonds régulier est la suivante :

Cinq ans et moins	Six à dix ans	Onze ans et plus
15 931 276 \$	10 635 546 \$	227 175 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. Les besoins en liquidités sont gérés par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations des participants et du promoteur, et en investissant dans des biens liquides négociés en Bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'administration.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

A) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en titres à court terme et en obligations portent intérêt à taux fixes et exposent donc le Régime au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2013, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, les justes valeurs des obligations, excluant les fonds communs, auraient, selon le cas, diminué ou augmenté d'environ 964 584 \$ (2012 - 738 695 \$), et toutes choses étant égales par ailleurs, l'état de la situation financière aurait varié de la même somme. La sensibilité des titres d'emprunts aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime possède des instruments financiers en devises et une proportion de 24 % (2012 - 47 %), excluant les sous-jacents des fonds communs, est investie en monnaies étrangères. Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations des taux de change.

Le risque de change est contrôlé par le biais de dispositions relatives à la répartition des actifs pouvant être investis dans des placements étrangers.

Au 31 décembre 2013, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait diminué ou augmenté d'environ 3 383 841 \$ (2012 - 5 291 632 \$). Cette sensibilité ne tient pas compte des sous-jacents des fonds communs. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

C) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions. Au 31 décembre 2013, si les cours des actions avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait augmenté ou diminué d'environ 10 907 118 \$ (2012 - 7 429 484 \$). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

5. CHARGES À PAYER

	2013	2012
Salaires et charges sociales	50 000 \$	50 000 \$
Frais d'enregistrement	22 705	20 855
Honoraires de gestion	89 156	101 342
	161 861 \$	172 197 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

6. VARIATIONS DES JUSTES VALEURS DES PLACEMENTS

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Réalisées	6 925 334 \$	1 945 204 \$
Non réalisées	15 105 197	<u>6 605 923</u>
	22 030 531 \$	8 551 127 \$

7. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le promoteur fournit gratuitement un local au Régime et assure une partie de la rémunération globale de la direction.

Au cours de l'exercice, le fonctionnement relatif au remboursement des frais de déplacement des membres du comité de retraite a été modifié afin que les dépenses soient directement soumises au Régime, lequel les réclame ensuite aux établissements participants. Un montant total de 23 343 \$ a ainsi été avancé par le Régime et est à recevoir au 31 décembre 2013.



**Pensez de nous transmettre votre adresse courriel à
rccuq@uquebec.ca
afin que l'on se dote d'une banque de données
qui facilitera toute communication
du Régime avec l'ensemble des participants.**

Merci à l'avance de votre habituelle collaboration!



Direction du Régime de retraite
des chargés de cours

475, rue du Parvis
Québec (Québec) G1K 9H7
Téléphone : 418 657-4327
rccuq@uquebec.ca
www.uquebec.ca/rcc/